



RAPPORT ANNUEL 2016

SOMMAIRE

Message du Président		3
Un dispositif en redéploiement	Gérald Cretegnny Président du Conseil de Fondation	
Les contributeurs s'expriment		4-5
La voix du canton	Nuria Gorrite Conseillère d'Etat	
Les milieux économiques	Norma Luzio Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie	
	Jean-Hugues Busslinger Fédération patronale vaudoise	
Le mot des communes	Vincent Jaques Syndic de Morges, représentant de l'UCV	
Chambre consultative		6-9
Un riche bilan	Barbara de Kerchove Présidente de la Chambre consultative	
Témoignages de ses membres		
Secrétariat général		10-11
Coup de projecteur sur 2016	Sylvie Lacoste Secrétaire générale	
Bilan statistique		12-19
Forte densification de l'offre en 10 ans	Sylviane Brandt Statistique Vaud et FAJE	
La FAJE en chiffres		
L'état de l'offre en 2016	Yves-Claude Paillard Responsable financier	20
Ressources financières		21
Utilisation des fonds		22
Eléments financiers		23-24
Organisation de la Fondation		25-27
Conseil de Fondation		
Chambre consultative		
Secrétariat général		
Contacts et impressum		27

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Un dispositif en redéploiement

Voilà 10 ans en juin 2016 que la LAJE a été adoptée par le parlement vaudois. 10 ans en décembre 2016 que le Conseil d'Etat nommait les membres du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative. L'année 2016 peut être considérée à certains égards comme une réplique de l'année 2006. Une année pendant laquelle les grandes manœuvres parlementaires se terminent et qui se poursuit par la mise en œuvre du projet. Une année préparatoire. En 2006, on faisait le pari d'un tout nouveau concept. En 2016, celui-ci a fait ses preuves et fort d'une votation populaire révélatrice des besoins le parlement accepte un nouvel élan, un nouveau souffle en faveur des enfants et des familles.

L'exemplarité du concept vaudois qui a depuis fait des émules dans d'autres cantons est liée à l'application d'un principe décisionnel basé sur le consensus. La nouvelle constitution vaudoise qui n'avait que trois ans lors de la validation de la LAJE en 2006 désigne le canton et les communes comme co-organisateurs de l'accueil de jour des enfants. Le génie politique a ajouté un troisième partenaire, les employeurs, afin d'apporter des réponses concrètes à la problématique de la conciliation vie professionnelle et vie privée.

La nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants répond à la volonté populaire formalisée en 2009 d'inscrire dans la constitution la mise en œuvre de moyens d'accueil performants pour les écoliers. Elle délègue aux communes l'organisation et la surveillance de cet accueil. Elle relève fortement l'implication financière des employeurs et du canton, tout en introduisant pour ce dernier un mécanisme dynamique d'ajustement de sa participation. Les trois partenaires institutionnels voient ainsi leur implication dans la politique d'accueil des enfants se renforcer.

L'expérience le démontre: la mutualisation des ressources et les projets coordonnés localement à une échelle convenable, réunissant les compétences et la proximité du terrain aux besoins de plus en plus larges d'une population mobile, sont un vrai facteur de réussite. L'introduction de l'article 63a dans la constitution qui cible un axe d'action clair en faveur des écoliers questionnera les réseaux qui se sont construits entre 2006 et 2008 prioritairement autour des axes de l'accueil préscolaire et de l'accueil en milieu familial.

« Créer, mutualiser, explorer, se projeter dans l'avenir, voilà sans doute la base dynamique de nos réflexions en faveur de l'enfance et de son cadre de développement. »

En 2015, le Conseil de Fondation n'avait d'autre choix pour préserver à minima et à terme ses engagements financiers auprès des réseaux que de surseoir aux adaptations prévues de sa politique de subventionnement en faveur du développement de l'accueil de jour des enfants. L'adoption du paquet « RIE3 – politique sociale » au travers d'un vote populaire en mars 2016 a permis au Conseil de Fondation de piloter l'année sous un jour plus serein et conforme à sa mission de base. La politique de

subventionnement de l'accueil familial de jour dont les principes n'avaient pas évolué depuis la création de la FAJE a été l'objet d'une attention particulière et il a été possible d'envisager une hausse du taux de subventionnement de l'accueil collectif de 3 points pour 2017.

2016 est aussi l'année d'un développement qualitatif du partenariat opérationnel entre les réseaux et la FAJE. Un vrai dialogue s'est instauré, qui identifie les freins au développement, au bon fonctionnement des réseaux et clarifie les responsabilités. Ce partenariat facilite également l'introduction de la circulation des données en temps réel par les supports informatiques, données nécessaires pour la FAJE dans le cadre de sa gestion des deniers publics et privés qui constituent ses ressources, mais aussi pour assurer autant que faire se peut la prévisibilité du développement de l'accueil de jour qu'elle subventionne.

Au terme de cette année 2016, à un mois de l'adoption par le Grand Conseil de la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, le Conseil de Fondation est serein. La fête des 10 ans de la FAJE qui aura lieu en mai 2017 s'inscrit d'ores et déjà dans un contexte et une dynamique positifs. Je remercie en mon nom et en celui du Conseil de Fondation le Conseil d'Etat et en particulier Madame Nuria Gorrite, cheffe du département. J'associe à ces remerciements tous nos partenaires, les réseaux, les communes, les entreprises et les employeurs vaudois. Mais il y a également sur le terrain, dans nos régions, dans les structures, des professionnels, des directrices et directeurs, du personnel de maison, des membres de comités, des accueillantes en milieu familial et d'autres personnes encore qui sont les chevilles ouvrières et qui participent au résultat de notre mission. Je les remercie vivement pour leur engagement quotidien auprès des enfants des familles de ce canton.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'égard du Conseil de Fondation dans son entier dont la motivation à adapter sa stratégie au nouveau contexte a produit ses fruits ainsi qu'au secrétariat de la Fondation, et de sa Secrétaire générale en particulier. Cette réussite est aussi la leur.



Gérald Cretegnny
Président du Conseil
de Fondation

LES CONTRIBUTEURS S'EXPRIMENT

La voix du canton

Célébrer la première décennie d'existence de la FAJE, c'est bien plus que marquer un simple anniversaire. Dans l'histoire encore jeune d'une politique publique vaudoise pionnière, cette décennie aura été celle d'une transformation complète du débat et de l'action des collectivités. L'accueil de jour est passé du statut de prestation pionnière, mise en place localement et défendue par des militants – bien souvent, d'ailleurs, des militantes – à une évidence collective, dont l'extension relève dorénavant d'une question de temps et de rythme, et non plus de principe. La vitesse à laquelle se construit, dans le canton de Vaud, un nouveau service public, est tout simplement sans précédent.

L'équilibre de la loi sur l'accueil de jour votée en 2006 aura sans aucun doute contribué à initier cette dynamique, et à la faire perdurer. Fondée sur un article novateur de la nouvelle Constitution vaudoise de 2003, elle a institué à travers la FAJE un organe chargé de l'évaluation, de la coordination et du développement des prestations d'accueil de jour, ainsi qu'une Chambre consultative à la composition large. Ce fonctionnement partenarial, associant les principaux financeurs que sont les communes, l'Etat et les employeurs, mais aussi les milieux intéressés, a sans aucun doute contribué à forger ce consensus social que d'aucuns nous envient. Bien loin de jouer le rôle d'oreiller de paresse, cet accord partagé a conduit à la création de nouvelles places en nombre inespéré, propulsant le canton de Vaud dans les premières positions sur le plan suisse.

Alors que la généralisation de l'accueil parascolaire entre bientôt en vigueur, il reste évidemment encore beaucoup de chemin à parcourir. La FAJE sera à nouveau appelée à jouer, au cours des années à venir, un rôle décisif, et pourra s'appuyer sur une prévisibilité financière améliorée grâce au nouveau mécanisme de contribution dynamique mis en place. Fondés sur les succès de ces dernières années, nous avons toutes les raisons de faire preuve d'optimisme et d'enthousiasme. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont rendu possible l'évolution de l'accueil de jour dans le canton de Vaud, et à tous ceux qui continueront à y œuvrer.



Nuria Gorrite

Cheffe du département
des infrastructures et
des ressources humaines
(DIRH)



« Ce fonctionnement partenarial, associant les principaux financeurs que sont les communes, l'Etat et les employeurs, mais aussi les milieux intéressés, a sans aucun doute contribué à forger ce consensus social que d'aucuns nous envient. »

Les milieux économiques

Un effort conséquent pour le bien de tous

La participation des employeurs au dispositif de l'accueil de jour dans le canton depuis 2007, qui s'est concrétisée par une contribution financière de l'ordre de 22 à 23 millions de francs par année, ce qui représente sur dix ans une somme de plus de 220 millions, témoigne de la volonté d'apporter un appui tangible à une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Si seules de très grandes entreprises peuvent envisager la création de structures d'accueil internes, cette contribution financière implique concrètement toutes les entreprises dans ce qui constitue dorénavant une facette de leur responsabilité sociale. L'effort conjoint des communes, des entreprises et de l'Etat a permis de créer un système original et novateur. Le remarquable succès du dispositif vaudois, auquel les organisations faïtières de l'économie ont participé dès l'origine et qui a permis de mettre à disposition de ceux qui travaillent un nombre très conséquent de nouvelles places d'accueil, illustre le bien-fondé de la démarche. On ne peut que s'en réjouir.

Jean-Hugues Busslinger
Fédération patronale vaudoise

Les organisations faïtières de l'économie, représentantes des employeurs au sein de la FAJE, ont toujours soutenu la création de places d'accueil visant notamment à favoriser le développement et la conciliation de la vie privée et professionnelle depuis les prémices du projet de loi et jusqu'à son adoption en 2006. La singularité vaudoise de l'accueil de jour des enfants réside dans la participation aux ressources de la Fondation, à côté de l'Etat, des communes et des parents, des employeurs par le biais d'un prélèvement sur la masse salariale. Le canton de Vaud a été précurseur : le mécanisme ainsi mis en place par la LAJE a été suivi par d'autres cantons, avec une participation financière des entreprises à l'accueil de jour des enfants. Grâce au développement de l'économie vaudoise, la contribution des employeurs a augmenté plus fortement qu'escompté et a permis la création de places supplémentaires. Soucieux que les ressources financières soient garanties, nous veillons également à ce que l'offre en la matière soit financièrement accessible sur tout le territoire du canton et nous nous assurons de l'adéquation entre l'offre et la demande.

Norma Luzio
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Le mot des communes

Depuis l'adoption de la Loi sur l'accueil de jour des enfants en 2006, les communes vaudoises ont favorisé la création de plus de 10 000 places d'accueil collectif, de leur propre initiative ou par l'intermédiaire des réseaux d'accueil de l'enfance. La construction de crèches et de garderies a permis le déploiement d'une politique publique progressiste et adaptée à nos modes de vie contemporains. C'est ainsi que de nombreuses familles ont pu bénéficier d'une offre jusque-là insuffisante, voire inexistante. Par la mise à disposition de ces places d'accueil, les parents, et particulièrement les mamans, ont pu concilier plus facilement leur vie de famille et leur vie professionnelle.

Depuis 2009, l'article 63a de la Constitution vaudoise précise que les communes, en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, organisent un accueil parascolaire surveillé, sous forme d'école à journée continue. Cette disposition a nécessité une révision de la LAJE, pour augmenter, notamment, les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition. Pour leur part, les communes auront dès à présent la responsabilité d'élaborer le cadre de référence de l'accueil parascolaire, alors que leur contribution reste fixée à 5 francs par habitant. Cette stabilité est à mettre en relation avec la création des nouvelles structures qui seront réalisées durant ces prochaines années, et qui visent à répondre à la demande toujours très forte en matière de places d'accueil, aux dispositions légales et à la réalité d'accroissement de la population de notre Canton. Dans tous les cas, nous disposons d'une loi qui permet à tous les partenaires concernés par l'accueil de l'enfance de poursuivre cette politique publique avec à l'esprit la volonté de répondre au mieux aux attentes des familles des communes vaudoises.

Vincent Jaques
Syndic de Morges

LA CHAMBRE CONSULTATIVE

Un riche bilan

Instituée afin de s'assurer que l'avis des milieux proches du terrain puisse être pris en considération, la Chambre consultative était, jusqu'à fin 2016, composée de 26 instances membres, issues des milieux concernés par l'accueil de jour des enfants. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Etat et représentent notamment les professionnel-le-s, les milieux parentaux ainsi que les réseaux et autres secteurs concernés par l'accueil de jour.

Le mandat confié à la Chambre est de jouer le rôle de caisse de résonance de la FAJE : par l'intermédiaire de trois de ses membres délégués au Conseil de Fondation, elle peut donner son avis sur des objets qui lui sont présentés par ce dernier et lui proposer des thèmes. L'exposé des motifs de la LAJE (septembre 2005) prévoyait en particulier que « des consultations pourraient avoir lieu pour fixer les objectifs à atteindre en matière de coordination et de développement de l'offre en places d'accueil, de déterminer les indicateurs retenus pour la collecte d'informations et d'en évaluer la pertinence à intervalles réguliers, de déterminer le prix coûtant moyen d'une place d'accueil collectif et d'une place d'accueil familial ». Dans l'esprit du législateur, la Chambre consultative devait également faire des propositions au Conseil de Fondation visant à mieux développer l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire du canton, « et ce tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif ».

Il faut néanmoins reconnaître que, vu la croissance inespérée du nombre de places d'accueil durant les premières années qui ont suivi la création de la FAJE, les questions relatives aux objectifs à fixer n'ont pas fait l'objet de grands débats : la réponse des communes à l'effet incitatif de la LAJE et le dynamisme des réseaux ont littéralement rendu caduque toute velléité de planification coordonnée ; les communes avaient revendiqué leur autonomie en la matière et faisaient la preuve, dans leur majorité, que cette option était la meilleure. En conséquence, la Chambre a d'abord été un lieu d'échanges, de synergies et de coordination entre les différents acteurs concernés, pris dans le tourbillon de la mise en œuvre de cette nouvelle politique. La première législature a permis d'apprendre à se connaître, de s'informer, de partager des bonnes pratiques et de comprendre les points de vue respectifs - mais aussi de répondre aux sollicitations et propositions du Conseil, chargé de mettre en place ce nouveau dispositif. Progressivement, une culture commune s'est construite.

La deuxième législature a vu la création de la Faïtière des réseaux vaudois (FraV) et, avec elle, les premiers questionnements sur le partage des rôles. Alors que la Faïtière voulait devenir un interlocuteur de la FAJE pour des questions d'ordres opérationnel, financier ou administratif, la Chambre, vu la diversité des instances représentées en son sein, a souhaité se concentrer sur les questions - non moins primordiales - liées à la cohérence du dispositif : qualité de l'accueil, formation du personnel, accessibilité des prestations, relations avec l'Etat, normes d'encadrement, etc.

C'est ainsi que, à l'initiative de ses membres ou du Bureau, cette instance a empoigné différentes questions transversales afin de faire des propositions au Conseil de Fondation ou à d'autres partenaires. La reconnaissance de l'accueil familial de jour et son subventionnement, les différentes dimensions de la qualité de l'accueil, la formation des éducateurs et éducatrices et la pérennité dans le métier, l'utilité et la pertinence des indicateurs statistiques, le subventionnement des structures TOR (jardin d'enfants), l'intérêt ou non d'adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour la facturation aux parents, la mise en œuvre de l'art. 63a Cst et la généralisation de l'accueil parascolaire sont autant de thèmes qui animent régulièrement nos discussions.

Désireuse que ces débats ne soient pas stériles, la Chambre a, notamment, formulé des propositions au Conseil de Fondation pour repenser le subventionnement de l'accueil en milieu familial, à Statistique Vaud pour engager une réflexion sur les indicateurs statistiques, à l'OAJE pour une meilleure information des services de l'Etat sur le dispositif en place, à l'OFAS concernant l'affectation du fonds d'impulsion à l'accueil extrafamilial et enfin au Conseil d'Etat concernant la révision de la LAJE.

2016 n'a pas fait exception. Lors de la première plénière de l'année, grâce à une présentation du Prof. Bonoli (IDHEAP) d'une étude réalisée sur mandat du Bureau cantonal d'intégration (BCI), les membres ont fait le point sur un biais social important que présente le Canton de Vaud, dans la mesure où les enfants issus de milieux défavorisés ont une probabilité plus faible d'être accueillis en structure préscolaire.

En juin 2016, Mme de Meyer, Cheffe de l'OAJE, est venue annoncer à la Chambre le lancement d'une réflexion de fond relative à l'accueil en milieu familial, dont elle a tracé les grandes lignes. Celles-ci font écho aux réflexions qui avaient été relayées par notre instance à différentes occasions ; la Cheffe d'office a exprimé son souhait de pouvoir poursuivre la discussion, une fois réalisée la phase préliminaire de l'état des lieux.

En octobre, deux regards croisés (celui de l'esede et celui du Crede) sur la formation des professionnel-le-s œuvrant dans le parascolaire ont servi de préambule à un débat relatif à l'organisation future de cet accueil dans le canton. En effet, vu l'évolution des conditions cadres (révision de la LAJE et création d'un établissement intercommunal d'accueil parascolaire (EIAP) pour définir les normes d'encadrement), les milieux concernés ont identifié différents enjeux. Il paraît important que la Chambre soit un interlocuteur reconnu par la nouvelle instance qu'est l'EIAP. Dans cette perspective et afin de formuler des propositions concrètes, un groupe de travail a été constitué.

La dernière plénière de l'année fut l'occasion, en cette fin de législature, de renouveler les instances membres de la Chambre, qui comptera désormais 28 membres. Elle a aussi donné lieu à un échange entre les membres de la Chambre consultative et une délégation du Conseil de Fondation, afin de faire plus ample connaissance.

C'est dans sa nouvelle configuration que notre instance a fixé ses priorités pour le début de cette législature, à savoir : être un interlocuteur reconnu de l'EIAP pour accompagner la généralisation du parascolaire, formuler des propositions concernant la formation des professionnel-le-s dans le parascolaire, réfléchir aux moyens d'améliorer l'accès aux prestations, alimenter les réflexions du Conseil concernant l'analyse des besoins et celles de l'OAJE concernant l'accueil en milieu familial et le RDU.

Dans un contexte qui s'apprête une nouvelle fois à évoluer, la Chambre doit continuer à animer le débat, nourrir la réflexion sur des thématiques transversales et être une force propositionnelle. Que soient ici remerciées les organisations qui la composent ainsi que les personnes qui les y représentent pour leur engagement et la qualité de leurs apports.



Barbara de Kerchove

Présidente de la
Chambre consultative



« C'est ainsi que, à l'initiative de ses membres ou du Bureau, cette instance a empoigné différentes questions transversales afin de faire des propositions au Conseil de Fondation ou à d'autres partenaires. »

LA CHAMBRE CONSULTATIVE

Témoignages de ses membres

« Etre membre de la Chambre consultative c'est apporter, par nos différents milieux, une vision, une expérience, une force de travail supplémentaire et complémentaire qui participe activement à la reconnaissance et au développement de l'accueil de jour des enfants de notre canton. »

– **Isabelle Guzzon**
Réseau APERO

« S'informer, comprendre les enjeux, échanger avec des milieux concernés pour apporter un regard de parents et être partie prenante de la politique d'accueil de jour, tel est le sens de l'implication des milieux parentaux dans la Chambre consultative. »

– **L'apé-Vaud**
ProFamilia Vaud, Entraide familial vaudoise, VaudFamille

« La représentation de l'ARLAE au sein de la Chambre permet de restituer notre expérience au sein des structures, de partager des réflexions partant de réalités complexes, nécessaires au développement de l'accueil de jour de l'enfant, au cœur des enjeux de la politique familiale du canton de Vaud. »

– **Nathalie Cary**
ARLAE

« La participation de la Croix-Rouge vaudoise à la Chambre consultative nous a permis de faire reconnaître notre Service de Garde d'Enfants malades en tant que prestation complémentaire à l'accueil de jour des enfants. »

– **Claude Gross**
Directeur Croix-Rouge vaudoise

« Membre de la Chambre consultative, l'OrTra peut relayer ses actions; engagée dans le développement d'une formation professionnelle de qualité des niveaux secondaire II (CFC ASE) et tertiaire B (EDE), elle peut y entendre les aspirations des membres et communiquer les évolutions des métiers concernés. »

– **Christine Guinard Dumas**
Déléguee OrTra

« En tant que déléguée de La Fédération des structures d'accueil de l'enfance du canton de Vaud (FSAE), seul organe regroupant des employeurs du domaine, je privilégie tout ce qui favorise la qualité de l'accueil des enfants, la valorisation des professionnels de l'encadrement éducatif et la bonne gestion des institutions. »

– **Nicole Scuderi**
Déléguee FSAE



« Participer au développement de l'accueil à travers mon appartenance à la Chambre consultative, c'est trouver des réponses adaptées aux besoins des familles, des professionnels et des financeurs, dans un processus d'échanges et de mise en perspective de réalités singulières et collectives. C'est aussi enrichir les synergies entre acteurs pour des solutions concertées en faveur d'un accueil de qualité. »

– **Manon Fawer**
Réseau REVE

« En tant que représentante des professionnel-le-s, formé-e-s à l'encadrement et l'accompagnement socio-éducatif et pédagogique d'enfants de 0-12 ans, AvenirSocial participe activement dans cette Chambre consultative pour un développement de qualité en respect des besoins de l'enfant et de sa famille. »

– **Valérie Denisart**
Déléguee AvenirSocial

« Un espace qui permet l'exercice d'un dialogue démocratique réunissant les différents milieux impliqués dans le développement de l'accueil de jour. L'occasion de se tenir informé, de mieux comprendre, partager et promouvoir une réflexion relative aux enjeux de la qualité pour l'enfant et sa famille. »

– **Fabienne Guinchard Hayward**
Partenaire Enfance et Pédagogie

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Coup de projecteur sur 2016

Le contexte de l'année 2016 a créé au sein du Conseil de Fondation et du Secrétariat général une véritable mobilisation et dynamique autour des enjeux futurs et de la stratégie de subventionnement à venir. Parallèlement, plusieurs projets en gestation depuis deux ans ont pu aboutir grâce à des ressources en augmentation.

Un environnement légal et financier en pleine redéfinition

Les deux éléments principaux sur lesquels se sont largement exprimés les représentants du Conseil de Fondation ne seront pas redéveloppés ici en tant que tels (révision de la LAJE et RIE III). Ce sont leurs répercussions sur les missions de la FAJE qui ont fait l'objet de toute l'attention et de tout le travail accompli à la veille de fêter les 10 ans de la Fondation.

Si la nature de sa mission ne sera pas modifiée (subventionnement des structures d'accueil au travers de réseaux reconnus et coordination du développement de cet accueil des enfants), la responsabilité du subventionnement et de l'accompagnement du déploiement des prestations socles en parascolaire incombera à la Fondation.

Par ailleurs, les mécanismes financiers nouveaux mis en place pour fixer la contribution de l'Etat ainsi que l'augmentation annoncée de la contribution des employeurs (dès janvier 2017, passage de 0,08% à 0,12% de la masse salariale) conduiront à une augmentation des ressources de la Fondation.

L'automne 2016 a donc été l'occasion de conduire une réflexion de fond sur la stratégie qu'il convenait d'adopter pour intégrer ces éléments nouveaux. Qui dit adaptation de la stratégie dit bilan de ce qui s'est accompli et redéfinition des objectifs et des stratégies pour y parvenir.

Les raisons de se réjouir

Le Conseil a pu confirmer que le modèle de partenariat public-privé instauré dans la gouvernance et dans le financement de la FAJE forgeait un système équilibré dans lequel chacun se reconnaissait. Ce partenariat s'étend jusque dans les réseaux puisque ceux-ci englobent souvent en leur sein ou par convention des structures privées et publiques. Au-delà de la diversité de dimensionnement et de typologie des réseaux, il existe un référentiel commun, que celui-ci soit rattaché aux conditions de reconnaissance et aux cadres de collaboration posés par la FAJE, ou aux référentiels de compétence et cadres de références de l'Office d'accueil de jour des enfants. L'implication fréquente de représentants

de réseaux dans des groupes de travail pour développer des indicateurs, des outils ou des projets particuliers de subventionnement permet de construire ensemble.

Les données rapportées par Statistique Vaud dans le rapport que vous avez entre les mains permettent de mesurer les pas de géant accomplis en 10 ans dans la création de places, même si les efforts et les résultats n'ont pas forcément pu être répartis de manière égale sur le territoire, ni dans tous les secteurs. Le rôle de la FAJE est d'accompagner ce développement non pas de l'ordonner ou de le prescrire. L'autonomie communale, la liberté des réseaux de s'organiser librement à l'intérieur d'un cadre relativement souple sont des fondements largement appréciés par les responsables politiques et opérationnels de l'accueil de jour.

Des outils d'évaluation perfectibles

Le pilotage de l'accueil de jour des enfants que ce soit au niveau cantonal ou plus finement dans sa répartition territoriale reste un exercice complexe, malgré les outils d'évaluation du besoin mis en place, comme les listes d'attente centralisées. Tant le Conseil de Fondation que les réseaux aspirent à mieux cerner les besoins quantitatifs et qualitatifs des parents. Une première analyse globale avait été effectuée en 2012 par le Prof. Bonoli en lien avec Statistique Vaud et un institut de sondage. Cette première approche devra être non seulement actualisée mais complétée dans le souci de répondre en particulier à des besoins qui ne peuvent être comblés par des prestations standard de l'accueil familial ou de l'accueil collectif.

« Le pilotage de l'accueil de jour des enfants que ce soit au niveau cantonal ou plus finement dans sa répartition territoriale reste un exercice complexe, malgré les outils d'évaluation du besoin mis en place. »

Le renforcement de la politique de subventionnement

Jusqu'à fin 2015, les ressources à disposition n'ont pas permis de renforcer le subventionnement de l'accueil de jour. Reposant sur deux piliers le subventionnement est resté identique depuis 2011. Pour l'accueil collectif, il consiste en une contribution ordinaire socle, fixée pour l'accueil collectif à 20% de la masse salariale du personnel éducatif [22% en cas d'application d'un rabais fratrie] et en une aide incitative à la création de places (l'aide au démarrage) sous la forme d'un forfait par place créée, de CHF 5 000.- par place en préscolaire et de CHF 3 000.- par place en parascolaire.

Pour l'accueil familial, le subventionnement reposait jusqu'à fin 2015 sur le financement intégral des charges salariales des coordinatrices, ainsi qu'un forfait de CHF 50 000.- octroyé pour les tâches administratives de la structure de coordination.

2016 a marqué le renouveau du subventionnement de l'accueil familial de jour grâce aux moyens financiers complémentaires reçus. A la prise en charge du salaire des coordinatrices s'est ajoutée une rétribution de CHF 0,20 par heure facturée, un forfait de CHF 1 000.- par accueillante engagée et finalement par une augmentation du forfait administratif à hauteur de CHF 70 000.-. La part de subventionnement de l'accueil familial est ainsi passée d'environ 7% à 10% du coût total. Un geste significatif destiné à maintenir voire développer la place de cette forme d'accueil dans l'articulation générale de l'accueil des enfants.

Les ressources complémentaires annoncées pour 2017, tant de la part des employeurs que de l'Etat, ont permis de mettre fin à une période d'incertitude sur la capacité de la FAJE à soulager les réseaux très actifs dans le développement des places d'accueil. La contribution socle passe à 23% de la masse salariale du personnel éducatif pour l'accueil collectif [25% pour les réseaux pratiquant un rabais fratrie]. D'autres mesures encourageantes pourront être annoncées courant 2017 si l'ensemble des mécanismes financiers prévus se mettent en place normalement. Le Conseil de Fondation communiquera sa politique de subventionnement pour le futur grâce à une meilleure prévisibilité de ses ressources et au travail minutieux de projections financières à 5 ans effectué par le Secrétariat général.

Analyser et clarifier

Outre le travail d'accompagnement du Conseil de Fondation dans la révision de sa stratégie de subventionnement, 2016 a été synonyme pour le Secrétariat général d'analyse et de clarification. Du côté de l'analyse, il a été fait un effort substantiel pour exploiter l'ensemble des informations requises de la part des réseaux. Des tableaux comparatifs et graphiques divers ont pu être présentés, lesquels permettaient de mettre en évidence un certain nombre de phénomènes dans l'évolution des paramètres financiers ainsi que dans la planification du développement des réseaux. L'exploitation des données collectées a permis de souligner l'intérêt mais aussi la limite de certains indicateurs.

Du côté de la clarification des exigences, un certain nombre de directives ont été mises à jour (dont celle concernant l'octroi des aides au démarrage); d'autres ont été édictées pour permettre aux réseaux de connaître le cadre des contrôles effectués sur le retraçage des subventions dans les décomptes finaux. Le contrôle des tarifs maximum sur la base du calcul du coût moyen a été renforcé et les modalités d'adaptation des tarifs dépassant les charges d'exploitation ont été définies.

Il n'est pas question ici de renforcement de la bureaucratie ni de complexification mais de poser des règles permettant aux réseaux de travailler en connaissance de cause et de disposer de normes de référence. Preuve en est la décision d'octroyer un soutien financier exceptionnel de CHF 20 000.- par réseau pour rembourser des dépenses destinées à optimiser la gestion administrative et à faciliter la transmission de données financières et statistiques à la FAJE.

En conclusion, une année stimulante tant sur le plan de la consolidation de l'existant que de la projection vers des défis renouvelés.



Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

BILAN STATISTIQUE (StatVD)

Forte densification de l'offre en 10 ans

La mise en place des 29 réseaux d'accueil de jour des enfants a permis de doubler l'offre subventionnée dans le canton depuis 2006, pour atteindre 21 600 places en 2015. L'accueil collectif et l'accueil familial se sont diversement implantés dans le canton : alors que les structures d'accueil collectif sont plus développées dans les réseaux situés sur l'arc lémanique, l'accueil familial s'est davantage ancré en périphérie des centres urbains. Entre 2010 et 2015, la plupart des réseaux sont parvenus à faire progresser leur taux de couverture en accueil collectif, tandis que le taux de couverture en accueil familial est resté stable.

A fin 2015, le canton comptait 767 500 habitants. Parmi ceux-ci, pas moins de 100 000 enfants âgés de 0 à 12 ans étaient en âge d'être accueillis dans les structures d'accueil de jour des enfants. Dix ans après la mise en place du dispositif, où en est l'accueil subventionné par la FAJE ? Plusieurs indicateurs sont récoltés annuellement et permettent d'en retracer le développement.

Une évolution territoriale contrastée

Le premier constat qui peut être établi tient au développement différencié des modes d'accueil selon la typologie des communes composant un réseau. Ainsi, en accueil collectif ce sont plutôt des réseaux urbains qui affichent les taux de couverture les plus élevés.

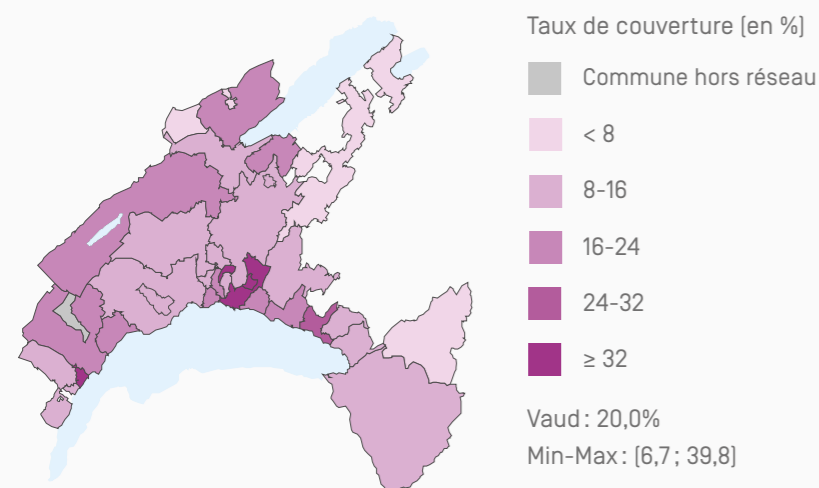
Observation de la FAJE

Ces différenciations entre réseaux urbains et réseaux ruraux tiennent à de multiples facteurs explicatifs. Pour les seconds, la plus ou moins grande étendue des régions couvertes rend difficile le choix d'implantation des structures collectives. On y constate parfois un recours plus fréquent à des solidarités familiales pour l'accueil des enfants et une préférence pour un accueil familial de proximité. Il convient de signaler que ces différenciations de comportements tendent à se réduire.

Taux de couverture en accueil collectif

Nombre de places à plein temps offertes rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

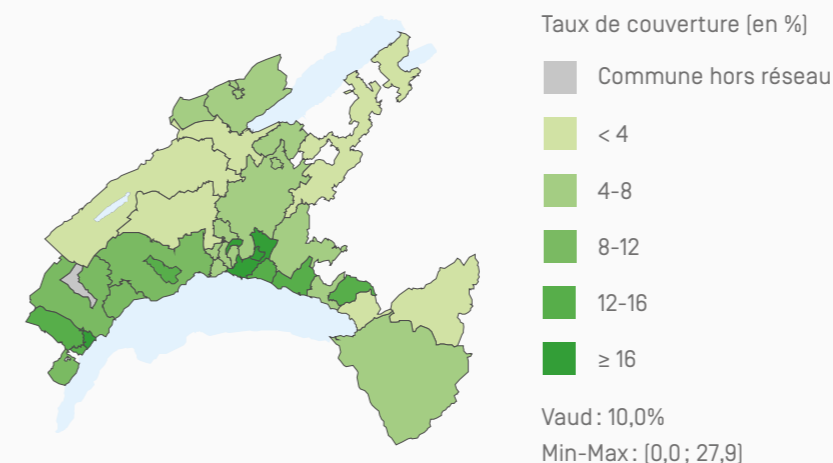
Accueil collectif préscolaire¹ subventionné : taux de couverture² par réseau d'accueil, Vaud, 2015



En préscolaire, ce sont les réseaux de Lausanne (Réseau-L), d'Epalinges et de Nyon qui disposent de l'offre la plus dense, avec un taux de couverture dépassant 32% en 2015. L'offre la moins développée se rencontre dans les régions plus rurales et excentrées du canton, telles que le Pays-d'Enhaut [RAJE], la région de Sainte-Croix et celle de Broye-Vully [ARAJ], dont le taux de couverture se situe à moins de 8%.

1. Enfants jusqu'à 4 ans.
2. Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

Accueil collectif parascolaire¹ subventionné : taux de couverture² par réseau d'accueil, Vaud, 2015



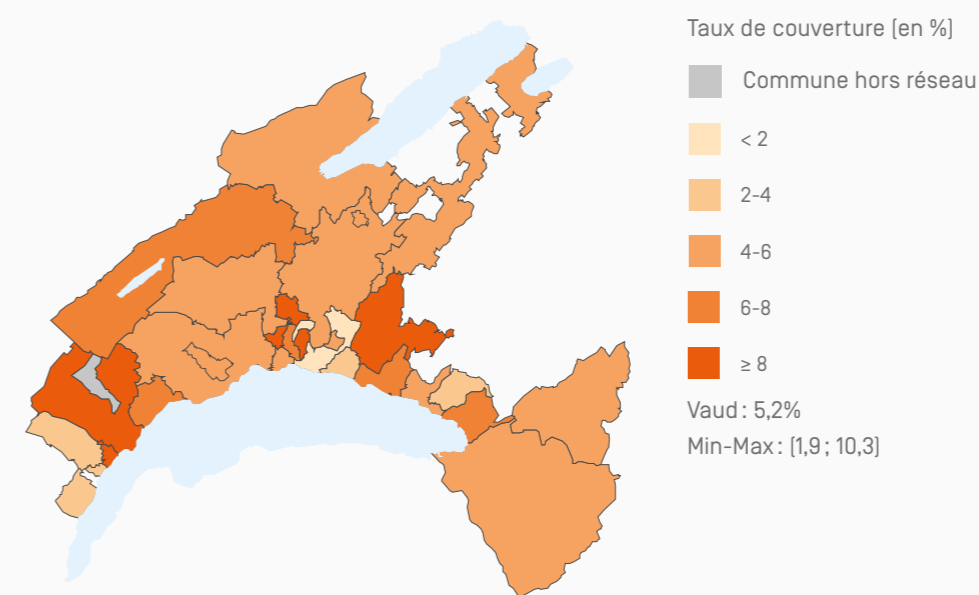
En accueil parascolaire, les structures d'accueil collectif sont particulièrement bien implantées dans les réseaux situés sur l'arc lémanique entre Lausanne et Vevey, dont les taux de couverture dépassent la moyenne cantonale pour atteindre un maximum de 28% à Epalinges. Les réseaux situés plus à l'ouest du canton se distinguent également par des taux de couverture élevés, en particulier Nyon (17%) et la région de Yens (Dame Tartine : 16%). Du côté des régions moins bien desservies en structures d'accueil pour écoliers, on retrouve les réseaux RAJE et ARAJ, auxquels s'ajoutent ceux de Cossonay et d'Orbe-Vallée de Joux.

Observation de la FAJE

L'enquête 2016 fera néanmoins apparaître des changements très substantiels dans ces réseaux qui ont fait de l'accueil parascolaire leur nouvelle priorité.

1. Enfants de 4 ans à 12 ans.
2. Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

Accueil familial : taux de couverture¹ par réseau d'accueil, Vaud 2015



Taux de couverture en accueil familial

Nombre d'enfants autorisés simultanément, sans les enfants des accueillantes, rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

1. Nombre d'enfants autorisés simultanément, sans les enfants des accueillantes, rapporté à la population des moins de 12 ans.

La carte de l'offre en accueil familial présente une image inversée de celle de l'accueil collectif, dans le sens où l'offre la plus dense se situe plutôt en périphérie des centres urbains. Ainsi, ce sont les réseaux du nord-ouest lausannois et de la région d'Oron qui se distinguent avec un taux de couverture de 10%, soit une valeur deux fois plus élevée que la moyenne cantonale. A l'opposé, la plupart des réseaux où l'accueil collectif est bien développé affichent une offre d'accueil en milieu familial plus restreinte.

Le réseau de Nyon constitue un cas particulier, dans la mesure où il propose une offre parmi les plus étoffées du canton pour les trois types d'accueil.

BILAN STATISTIQUE (StatVD)

Doublement des places depuis 2006

En 2015, les enfants de moins de 13 ans disposent de 21 600 places d'accueil de jour subventionnées réparties dans les 29 réseaux du canton, correspondant à 83% de l'ensemble des places d'accueil offertes. En accueil collectif préscolaire, les places subventionnées par la FAJE représentent les deux tiers de l'offre globale, alors que la part de l'offre subventionnée atteint 92% en accueil collectif parascolaire. Tous les chiffres commentés dans ce panorama statistique se rapportent exclusivement à l'offre subventionnée par la FAJE.

Entre 2006 et 2015, l'offre de places a doublé dans le canton, passant de 10 900 à 21 600. Cette progression résulte à la fois de la création de nouvelles places d'accueil par les réseaux et de l'extension du subventionnement des places existantes. Un effort particulier a porté sur le développement de l'offre en accueil collectif parascolaire, qui faisait figure jusque-là de parent pauvre de la politique d'accueil de jour. Le nombre de places pour les écoliers de 4 à 12 ans a ainsi été multiplié par 2,5 depuis 2006, pour une population qui a crû de 8% durant la même période.

Accueil collectif : offre étendue pour les enfants jusqu'à dix ans

Selon l'enquête sur l'accueil de jour des enfants, 28 des 29 réseaux reconnus par la FAJE offrent des places en accueil collectif aux enfants de moins de 3 ans en 2015, alors que la totalité des réseaux disposent de places pour les 3 à 4 ans.

En accueil collectif parascolaire, les écoliers bénéficient de places dans 28 réseaux jusqu'à l'âge de 8 ans et dans 27 réseaux entre 8 et 10 ans. Pour les écoliers de 10 à 12 ans (7-8P) par contre, seule la moitié des réseaux (14 sur 29) propose des places. A noter que pour cette tranche d'âge, d'autres offres existent telles que les cantines scolaires ou les devoirs surveillés : ces alternatives ne font toutefois pas partie de l'accueil collectif parascolaire tel qu'actuellement défini dans la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Accueil familial : intensification de l'activité des accueillantes

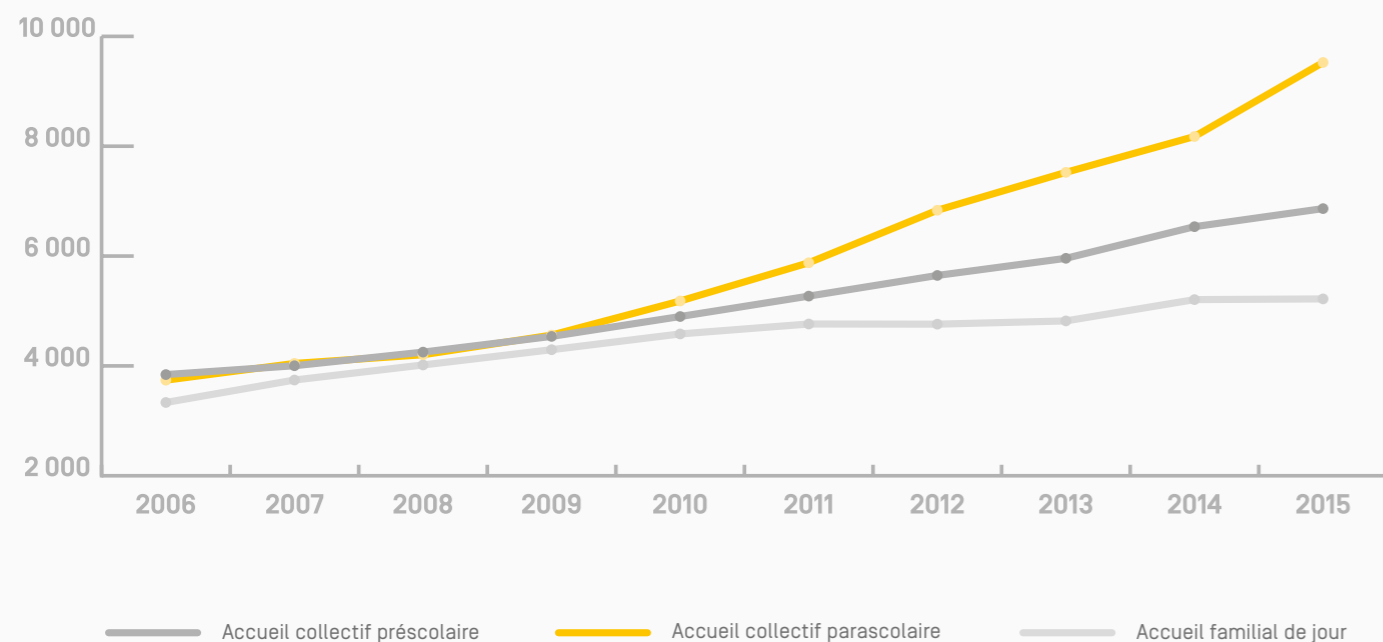
En parallèle au développement de l'accueil collectif, l'accueil familial de jour a également contribué à la progression de l'offre globale dans le canton. En 2015, 1 500 accueillantes en milieu familial (AMF) sont autorisées à prendre en charge 5 200 enfants à la journée en plus de leurs propres enfants. Entre 2010 et 2015, le nombre de places autorisées a progressé davantage (+14%) que le nombre d'AMF (+6%), reflétant une intensification de l'activité des accueillantes. En moyenne, chaque AMF dispose ainsi d'une autorisation pour accueillir 3,4 enfants en 2015, contre 3,2 en 2010.

En plus des enfants pris en charge à la journée, les AMF peuvent accueillir des écoliers à midi, le matin avant l'école ou en fin de journée. Leur nombre a d'ailleurs plus que doublé depuis 2010, passant de 1 400 à 3 100 en 2015.

13 400 places à plein temps en accueil collectif

La notion de place à plein temps permet non seulement de quantifier une offre compatible avec une activité professionnelle à plein temps des parents, mais également de rendre comparable l'offre en accueil préscolaire et parascolaire. Les places indiquées ci-dessus en chiffres bruts sont donc ensuite converties. Les enfants de moins de 4 ans disposent de 6 800 places à plein temps dans les structures d'accueil collectif du canton en 2015, soit 43% de plus qu'en 2010. Les écoliers de 4 à 12 ans bénéficient quant à eux de 6 600 places à plein temps dans les unités d'accueil parascolaire en 2015. Depuis 2010, l'offre en accueil parascolaire s'est étoffée de 2 900 places à plein temps, soit une progression de 80%.

Places offertes en accueil collectif et familial, Vaud



? Places à plein temps

Accueil collectif préscolaire : le critère retenu pour définir une place à plein temps est sa compatibilité avec une activité professionnelle à plein temps des parents, soit 2 530 heures par an, par exemple 11 heures par jour en moyenne et 230 jours par an.

Accueil collectif parascolaire : dès l'enquête 2015, le calcul des places à plein temps tient compte des trois périodes d'accueil pendant la journée scolaire des 4 à 12 ans (matin, midi, après-midi), auxquelles un poids différent est attribué en fonction de leur importance. Par ailleurs, pour les 4 à 8 ans, on prend en compte également les places offertes pendant les vacances scolaires. Pour les années 2010 à 2014, les places à plein temps ont été estimées à partir du maximum de places offertes durant la journée.

Accueil familial de jour : l'enquête 2016 a été modifiée afin de permettre le calcul du nombre de places à plein temps en distinguant l'offre préscolaire et parascolaire. Les premiers résultats seront publiés en automne 2017.

BILAN STATISTIQUE (StatVD)

Offre en accueil collectif deux fois plus élevée pour les moins de quatre ans

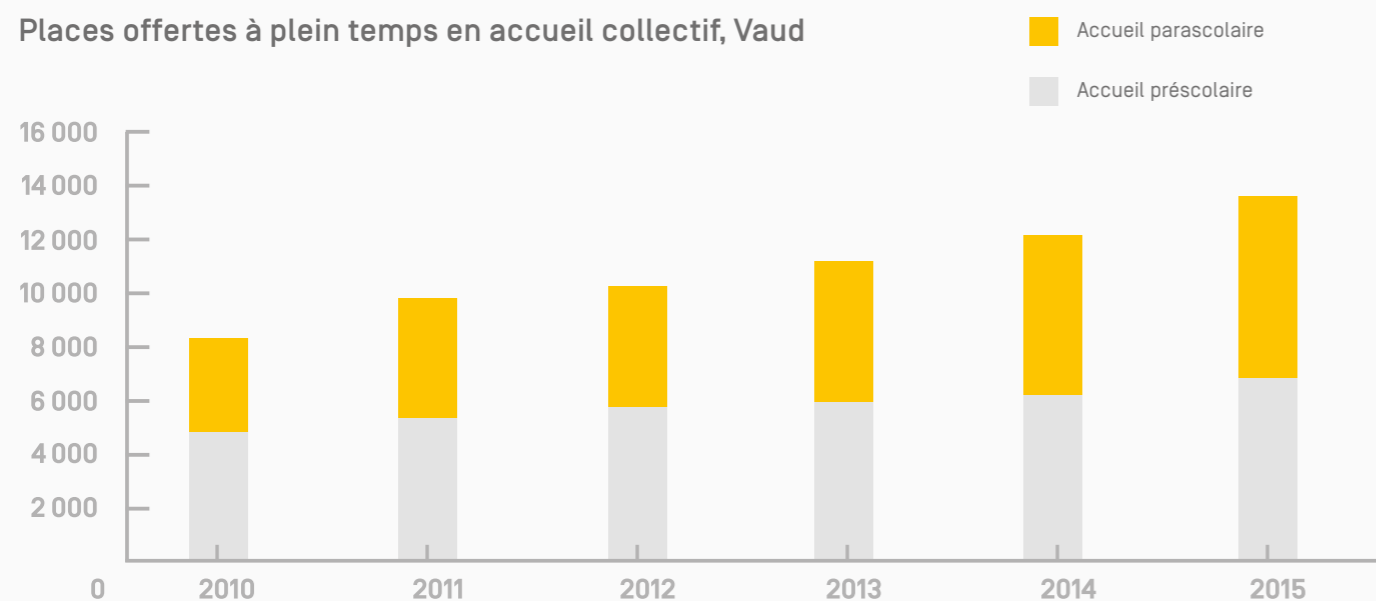
L'offre en accueil collectif préscolaire est proportionnellement deux fois plus élevée que celle proposée aux écoliers. Les moins de 4 ans bénéficient en effet de 20 places à plein temps pour 100 enfants, alors que les écoliers de 4 à 12 ans disposent de 10 places pour 100 enfants. Entre 2010 et 2015, les places créées par les réseaux ont permis de faire progresser le taux de couverture en accueil collectif de 5 points dans le préscolaire et de 4 points dans le parascolaire.

Ce sont les enfants de 3 à 4 ans qui bénéficient de l'offre en accueil collectif la plus développée en 2015, avec 24 places pour 100 enfants, contre 18 pour les moins de 3 ans. L'offre en accueil collectif parascolaire diminue avec l'avancée en âge des écoliers, qui gagnent en autonomie en grandissant. Le taux de couverture passe ainsi de 16% pour les 4 à 6 ans à 10% pour les 8 à 10 ans. A partir de 10 ans, il chute brutalement pour se situer à 0,8%, soit moins d'une place à plein temps pour 100 enfants de 10 à 12 ans.

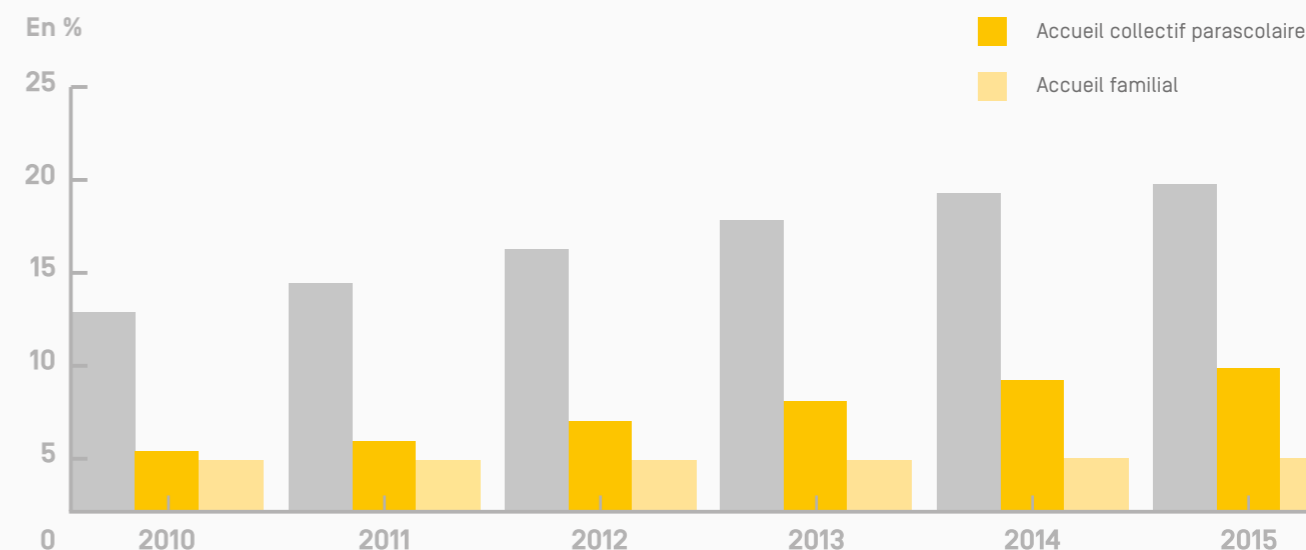
Observation de la FAJE

A noter que la révision de la LAJE, visant à l'instauration de prestations sociales pour l'ensemble des écoliers jusqu'à 15 ans contribuera à un redéploiement de l'offre en parascolaire qu'il s'agira de mesurer dans les années à venir.

Places offertes à plein temps en accueil collectif, Vaud



Taux de couverture en accueil collectif et familial, Vaud



Accueil familial : cinq places pour cent enfants

Les 5 200 places proposées à la journée par les accueillantes en milieu familial correspondent à une offre de 5,2 places pour 100 enfants de 0 à 12 ans en 2015. Depuis 2010, la progression du nombre de places autorisées a été beaucoup plus modeste (+14%) qu'en accueil collectif (+59%). En conséquence, le taux de couverture en accueil familial a peu évolué durant cette période, passant de 4,9% à 5,2%.

Observation de la FAJE

Le témoignage des réseaux atteste du fait que l'accueil familial répond à des besoins spécifiques en raison de la flexibilité horaire des accueillantes, de la proximité du modèle d'accueil avec celui de la cellule familiale et de sa répartition géographique. Il joue parfois aussi le rôle de solution transitoire en cas d'absence de place en collectif.

Différenciation du type d'offre selon les régions

Entre 2010 et 2015, la plupart des réseaux ont axé leurs efforts sur le développement de l'offre en accueil collectif. Au niveau préscolaire, le taux de couverture a nettement progressé dans les réseaux d'Epalinges (+18 points), de Gland et environs (+12), de Blonay-St-Légier (+11) ainsi que de Nyon (+11). En accueil collectif parascolaire, certains réseaux ont réussi à mettre en place en quelques années seulement une offre substantielle de places d'accueil. C'est le cas en particulier des réseaux Dame Tartine et de Blonay-St-Légier, dont les taux de couverture atteignent respectivement 16% et 13% en 2015, alors que l'offre était encore inexistante en 2010.

Sur les 26 structures¹ de coordination de l'accueil familial, 12 sont parvenues à étoffer leur offre entre 2010 et 2015. Le réseau Dame Tartine a vu son taux de couverture progresser de 5 points pour se situer à 8% en 2015.

Un tiers des moins de quatre ans en accueil collectif

Une place à plein temps étant partagée par 1,6 enfant en moyenne, les 6 800 places offertes par les crèches et garderies du canton ont permis d'accueillir 10 900 enfants d'âge préscolaire en 2015, soit 32% des moins de 4 ans.

Ce sont les enfants de 2 à 3 ans qui sont les plus nombreux à fréquenter les structures d'accueil, avec un taux de recours de 40%. Ce taux atteint encore 37% chez les plus grands (3 à 4 ans), alors qu'il se situe nettement plus bas (21%) pour le groupe des bébés (0 à 18 mois).

L'extension marquée de l'offre destinée aux moins de 4 ans a permis d'élargir l'accès à l'accueil collectif, faisant passer le taux de recours de 26% à 32% entre 2010 et 2015. C'est dans le groupe intermédiaire des trotteurs (2 à 3 ans) que la fréquentation a le plus progressé, passant de 29% à 40% durant cette période.

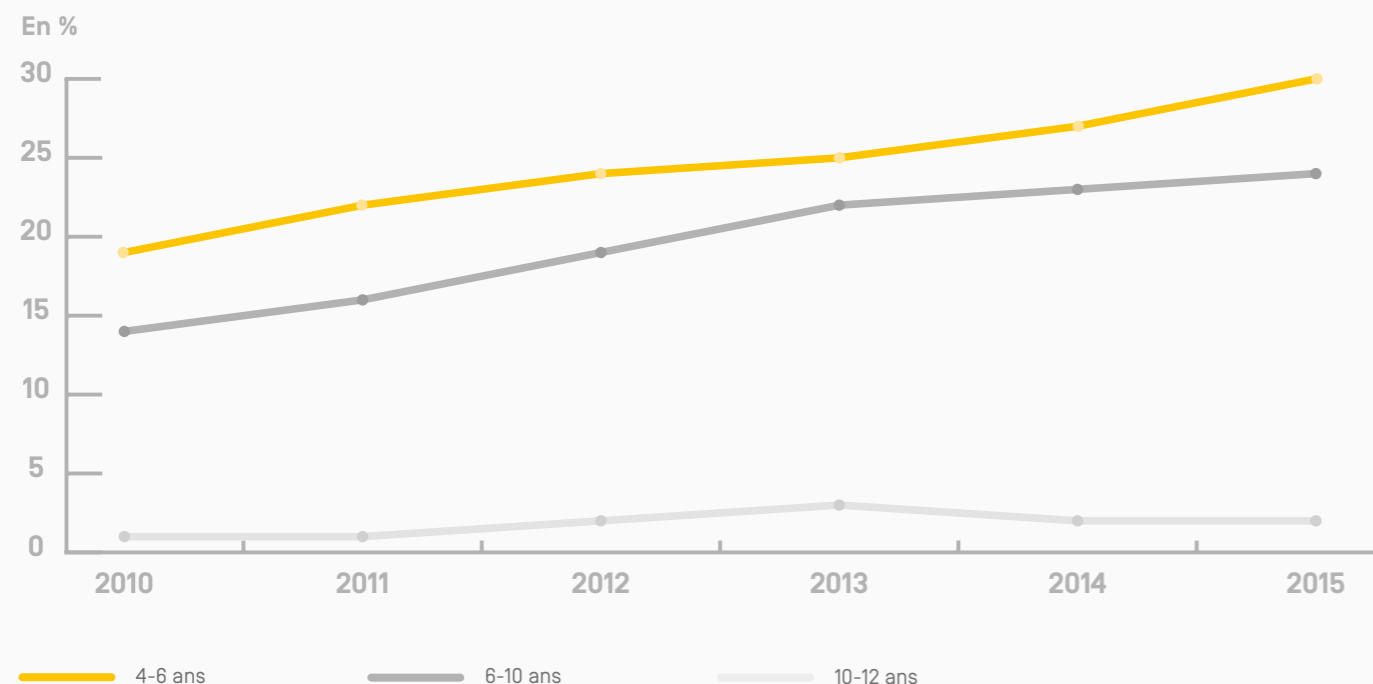
Taux de recours en accueil collectif

Nombre d'enfants ayant fréquenté une institution d'accueil collectif rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

¹ Parmi les 29 réseaux d'accueil de jour reconnus, 4 ont regroupé leur structure de coordination de l'accueil familial.

BILAN STATISTIQUE (StatVD)

Taux de recours en accueil collectif parascolaire, Vaud



Un écolier sur cinq fréquente une structure d'accueil

En accueil collectif parascolaire, un peu plus de deux enfants, en moyenne, se partagent une place offerte à plein temps. Pour 6 600 places offertes par les réseaux aux 4 à 12 ans, ce sont ainsi 13 400 écoliers qui ont fréquenté une structure d'accueil en 2015, soit 20% des 4 à 12 ans. Les plus jeunes (4 à 6 ans) sont 30% à profiter des structures à disposition, contre un quart des 6 à 10 ans et seulement 2% des plus grands.

Entre 2010 et 2015, la part des enfants fréquentant une structure d'accueil collectif parascolaire est passée de 13% à 20% pour les 4 à 12 ans.

Un enfant sur treize pris en charge par une accueillante en milieu familial

En 2015, les accueillantes en milieu familial (AMF) ont pris en charge 7 900 enfants de 0 à 12 ans, ce qui représente 8% des petits vaudois. Les moins de 4 ans sont proportionnellement plus nombreux (10%) que les écoliers de 4 à 12 ans (7%) à avoir été accueillis par une AMF.

Le taux de recours global en accueil familial a peu progressé entre 2010 et 2015, passant de 7% à 8%. Ce sont néanmoins 1 700 enfants de plus qui ont été pris en charge par une AMF durant cette période. L'accueil des écoliers s'est davantage développé que celui des moins de 4 ans, passant de 5% à 7%. Comparé à 2010, ce sont ainsi 1 200 écoliers supplémentaires qui ont été accueillis par une AMF en 2015.

? Taux de recours en accueil familial

Nombre d'enfants accueillis par une accueillante en milieu familial rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

Durée de fréquentation en hausse dans les garderies

En parallèle à la hausse du taux de recours en accueil collectif préscolaire, la durée moyenne de fréquentation des structures par les plus jeunes a progressé de manière régulière pour atteindre 2,6 jours par semaine en 2015. Par rapport à 2009, les moins de 4 ans passent en moyenne 0,2 jour de plus par semaine en accueil collectif.

? Durée moyenne de fréquentation en accueil collectif préscolaire

Nombre moyen de jours de fréquentation par semaine et par enfant. Cet indicateur se base non pas sur les places offertes, mais sur les places utilisées. Celles-ci correspondent au nombre de places offertes multipliées par leur taux moyen d'occupation (matin, midi et après-midi).

Taux d'occupation maximal à midi dans le parascolaire

Si l'offre de places d'accueil proposée aux écoliers est la plus élevée durant la pause de midi, elle est également la plus utilisée. En 2015, le taux d'occupation des places offertes à midi atteint 79% en moyenne. Si ce taux varie passablement selon les réseaux - de 40% à 91% - il correspond au pic d'occupation de la journée pour 28 réseaux sur 29. En moyenne cantonale, ce taux reste stable depuis 2010.

Les places offertes après les cours de l'après-midi sont occupées à 72%, en progression de 4 points depuis 2010. L'accueil du matin reste le moins utilisé par les écoliers, puisque le taux d'occupation des places atteint 59% en 2015 (+ 3 points depuis 2010).

En accueil collectif préscolaire, le taux d'occupation des places ne présente pas de tels écarts entre les différentes périodes de la journée. L'accueil de l'après-midi se distingue par un taux d'occupation des places (79%) légèrement en retrait par rapport à ceux du matin et de midi (85% en 2015). Les parents actifs à temps partiel prennent en effet plus fréquemment congé l'après-midi, notamment le mercredi.

? Taux d'occupation des places en accueil collectif

Nombre moyen d'enfants accueillis par jour rapporté au nombre de places offertes.

Chiffres clés de l'accueil de jour des enfants, Vaud

Type d'accueil	2010	2015	Evolution 2010-2015
Accueil collectif préscolaire [0 à 4 ans]			
Places à plein temps	4 775	6 838	+2 063
Taux de couverture (en %)	14,9	20,0	+5,0
Accueil collectif parascolaire [4 à 12 ans]			
Places à plein temps	3 666	6 584	+2 918
Taux de couverture (en %)	5,9	10,0	+4,1
Accueil familial [0 à 12 ans]			
Nombre d'enfants autorisés	4 582	5 220	+638
Taux de couverture (en %)	4,9	5,2	+0,4

Source des données : StatVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants.

LA FAJE EN CHIFFRES

Places créées dans les 29 réseaux d'accueil de jour

Le nombre de places d'accueil est relevé de manière exhaustive par le service statistique de l'Etat de Vaud.

Le graphique ci-dessous illustre, année après année depuis la mise en œuvre de la LAJE au début 2007, l'évolution du nombre de places subventionnées effectivement offertes dans le canton et annoncées par les réseaux dans l'enquête statistique annuelle consacrée à l'accueil de jour des enfants.

Bien que provisoires, les résultats 2016 font apparaître, tant dans le domaine de l'accueil collectif préscolaire que parascolaire, une croissance continue des places subventionnées. En préscolaire, 406 places ont été créées et en parascolaire, l'augmentation est particulièrement sensible, avec 1 095 places créées durant la même période (il s'agit là non pas de places plein temps, mais de la capacité maximale d'accueil à midi). L'accueil familial reste stable. La légère baisse du nombre de places n'est pas significative dans la mesure où elle se trouve compensée par l'augmentation du nombre d'heures d'accueil par accueillante.

Par ailleurs, en 2016, la Fondation a alloué une aide au démarrage à :

- 20 structures d'accueil préscolaire (dont 8 nouvelles), totalisant 416 places.
- 34 structures d'accueil parascolaire (dont 13 nouvelles), totalisant 614 places.

Ressources financières

Contribution des employeurs

L'arrêté du Conseil d'Etat du 13 décembre 2006 fixe le taux de contribution des employeurs à 0,08% de la masse salariale. Pour 2016, le montant final figurant dans les comptes est de CHF 23,340 millions, en augmentation de 0,7%, alors que la masse salariale du canton a augmenté d'un peu plus de 2,88%.

Contribution-socle des communes

Le décret du Grand Conseil du 26 mai 2015 fixe à CHF 5.- / habitant-e la contribution-socle des communes au budget annuel de la Fondation. Le montant pour 2016 est de CHF 3,837 millions (+1,6%).

Contribution de l'Etat de Vaud

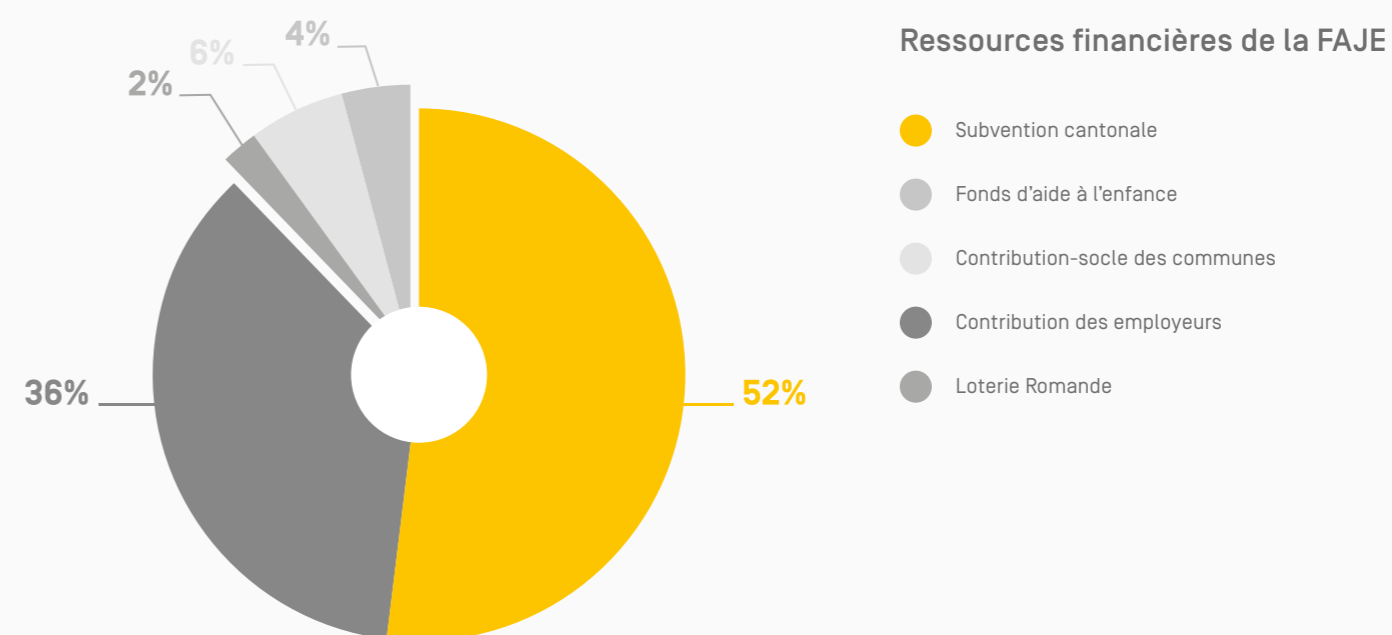
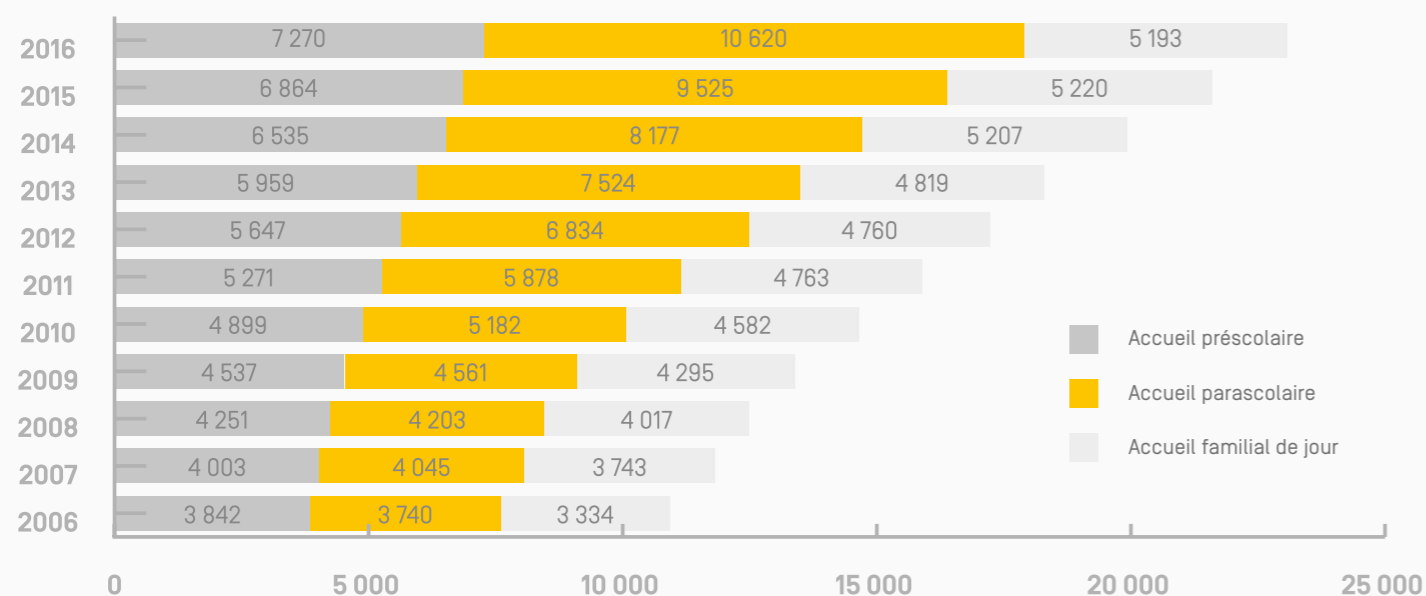
La contribution cantonale annuelle se présente sous deux formes :

1. Le fonds d'aide à l'enfance: il s'agit d'un montant de CHF 2,4 millions qui correspond au montant consacré auparavant par le SPJ au fonds d'aide au démarrage. Ce fonds est alimenté par les taxes perçues par l'Etat sur les loteries, tombolas et lotos (art. 59 LProMin).
2. La subvention cantonale: le montant alloué par l'Etat en 2016 (en plus de sa contribution en qualité d'employeur) est de CHF 33,680 millions.

Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande contribue au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1,5 million.

Evolution du nombre de places entre 2006 et 2015



Source StatVD: Enquête sur l'accueil de jour des enfants (chiffres provisoires pour 2016)

LA FAJE EN CHIFFRES

Utilisation des fonds

Subventions annuelles aux réseaux

Les subventions versées aux réseaux en 2016 ont été supérieures d'environ CHF 5,73 millions à celles de 2015, soit une augmentation de 11,23%. Ces dernières représentent 20% de la masse salariale du personnel éducatif de toutes les structures d'accueil collectif, majorées d'un subventionnement incitatif de 2% attribué aux réseaux qui accordent un rabais de fratrie d'au moins 20% sur l'ensemble des prestations d'accueil facturées aux familles ayant deux enfants ou plus accueillis. Enfin, une amélioration des modalités de subventionnement de l'accueil familial de jour a permis d'accroître de CHF 1,78 million la part consacrée à ce type de prise en charge, soit une augmentation de 45,8%.

Aide au démarrage

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés sont de CHF 5 000.- par place d'accueil préscolaire et CHF 3 000.- par place d'accueil parascolaire créée. 416 places ont été ouvertes en préscolaire et 614 places en parascolaire.

Organismes actifs dans l'accueil de jour

Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et la Fondation Centre de Ressources en Education de l'Enfance (CREDE) qui contribuent à promouvoir la qualité de l'ensemble des lieux d'accueil.

Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2016 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes :

1. En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades ;
2. En subventionnant, via les réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 39 structures de type jardin d'enfants qui accueillent temporairement des enfants lors d'empêchements divers des parents.

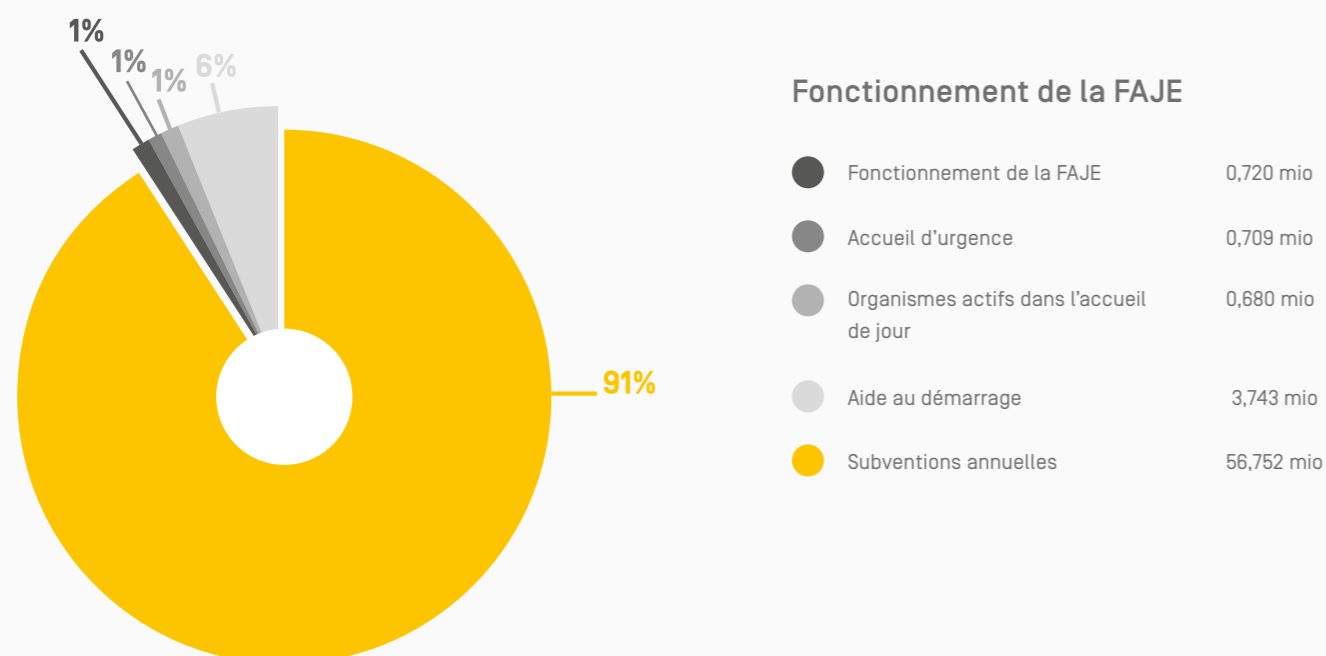
Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE : le Secrétariat général, le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'organe de contrôle.

Éléments financiers

Bilan au 31 décembre	2016	2015
Actifs	CHF	CHF
Avoirs		
Liquidités	4 834 017	1 507 803
Débiteurs		
Contributions à recevoir	5 750 000	5 650 000
Autres créances	227 261	562 369
Administration fédérale des finances	-	6
Actifs immobilisés		
Titres et placements	399 348	442 094
Total des actifs	11 210 626	8 162 272
Passifs		
Engagements		
Subventions et rétrocessions à payer	823 311	1 061 472
Autres engagements	64 111	27 244
Capital des fonds (fonds affectés)		
Fonds d'aide au démarrage	2 427 228	2 270 148
Fonds d'égalisation	7 836 219	4 743 651
Fonds propres		
Capital	59 757	59 757
Excédent de produit	0	0
Total des passifs	11 210 626	8 162 272

En sa qualité d'organe de révision, Intermandat SA a vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice 2016. Son rapport est disponible sur notre site internet www.faje-vd.ch, sous la rubrique «actualité».



Compte d'exploitation

du 01.01.2016
au 31.12.2016

du 01.01.2015
au 31.12.2015

Produits

Contributions		
Contribution-socle des communes	3 837 480	3 776 845
Contribution de l'Etat de Vaud	33 680 000	26 250 000
Contribution des employeurs	23 339 752	23 171 957
Fonds d'aide à l'enfance	2 400 000	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
Autres produits		
Remboursements	1 096 552	961 205
Total des produits	65 853 784	58 060 007

Charges

Rétrocessions et subventions		
Rétrocessions	-	-
Organismes actifs dans l'accueil de jour	679 650	679 650
Aide au démarrage	3 742 920	3 651 280
Subventions aux réseaux	56 751 942	51 021 374
Accueil d'urgence	709 304	665 405
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	62 647	61 970
Charges du Secrétariat général	657 833	536 372
Total des charges	62 604 296	56 616 051

Résultat d'exploitation	3 249 488	1 443 956
Résultat financier	160	-4 191
Attribution au fonds d'aide au démarrage	-157 080	-248 720
Solde attribution/utilisation fonds d'égalisation	-3 092 568	-1 191 045
Résultat annuel	0	0

L'ORGANISATION DE LA FAJE

Conseil de Fondation

Conseil de Fondation – CF

Composé de représentants des instances économiques et politiques contribuant au financement de l'accueil de jour – Etat, communes, employeurs – ainsi que de représentants de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance des réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel.
- Prépare les séances du Conseil

Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutient dans l'ensemble de ses missions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure l'interface avec les réseaux

Chambre consultative – CC

Composée de représentants des instances concernées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien avec l'accueil de jour des enfants

Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions de la Chambre
- Prépare les séances du plénum



Le Conseil de Fondation et sa secrétaire générale

Organisation de la Fondation

Membres du Conseil de Fondation

Au 31 décembre 2016

Président

Gérald Cretegy

Membres du Bureau

Oscar Tosato, vice-président
Conseiller Municipal de la ville de Lausanne/
Direction de l'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale
Représentant des communes

Jean-Hugues Busslinger
Directeur du département de politique générale
du Centre patronal
Fédération patronale vaudoise
Représentant des milieux économiques

Barbara de Kerchove
Association vaudoise des parents d'élèves (APE)
Présidente de la Chambre consultative

Anouk Friedmann
Adjointe au Service des assurances sociales
et de l'hébergement
Représentante de l'Etat de Vaud

Membres

Valérie Denisart
AvenirSocial – Section petite enfance
Représentante de la Chambre consultative

Silvana Mocellin
Cadre – Key Account Management
Groupe Mutuel
Représentante des milieux économiques

Claude Borgeaud
Directeur des Réseaux AJOVAL – AJERCO
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]
Représentant de la Chambre consultative

Magaly Hanselmann (jusqu'au 31.10.2016)
Cheffe de service
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
Représentante de l'Etat de Vaud

Magdalena Rosende
Membre a.i.
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
Représentante de l'Etat de Vaud

Patricia de Meyer
Cheffe de l'Office de l'Accueil de jour des enfants (OAJE)
Représentante de l'Etat de Vaud

Violeta Seematter
Conseillère Municipale de Prangins
Représentante des communes

Norma Luzio
Sous-directrice de la Chambre vaudoise du commerce
et de l'industrie
Représentante des milieux économiques

Vincent Jaques
Syndic de Morges
Représentant des communes

Chambre consultative

Membres de la Chambre consultative

Présidente

Barbara de Kerchove
Association vaudoise des parents d'élèves (APE)

Membres du Bureau

Claude Borgeaud
Réseaux AJOVAL – AJERCO
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]

Alain Delaloye
Réseau PPBL (Pully – Paudex – Belmont – Lutry)

Valérie Denisart
AvenirSocial – Section petite enfance

Marina Balimann
Pro Jour Vaud

Nicole Scuderi
Fédération vaudoise des structures d'accueil
des enfants (FSAE)

Serge Nicod
Réseau AJESOL

Membres

Nathalie Cary
Association des responsables de lieux d'accueil pour
écoliers (ARLAE)

Janick Chatelain
Entraide familiale vaudoise (EFV)

Jean-Michel Clerc (jusqu'au 30.06.2016)
Conseil des régions RAS

Roberto Finocchio
Association des responsables et des directeurs-trices
d'institutions vaudoises de l'enfance (ARDIVE) - Vaud

Claude Gross
Croix-Rouge suisse – Section vaudoise

Christophe Gerber (jusqu'au 30 juin 2016)
Réseau REVE (Vevey et environs)

Christine Guinard Dumas
Organisation du travail pour la formation professionnelle
dans le domaine de la santé et social (OrTra Santé-Social
Vaud)

Fabienne Guinchard Hayward
Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP)

Isabelle Henzi de Boissoudy
Association VaudFamille

Clelia Argenziano
Réseau ReAjY (Yverdon-les-Bains et environs)

Clémentine Mayor
Réseau ARAJ Broye-Vully

Bénédicte Muller
Garderies de l'administration cantonale vaudoise-DIRH Ser-
vice du personnel de l'Etat de Vaud

Jean-Claude Seiler
Réseau-L

Maria Pedrosa
Syndicat des services publics (SSP)

Isabelle Rime
Réseau d'accueil de jour des Enfants du Chablais

Stéphanie Schmutz
Réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants

Michèle Theytaz Grandjean
Pro Familia Vaud

Daniel Vouillamoz
Réseau AJEMA (Morges – Aubonne)

Pascal Monney
Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ)

Secrétariat général

Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

Yves-Claude Paillard
Responsable financier

Stéphanie Veysset
Assistante de direction

Adresse

Av. du Tribunal-Fédéral 34
1005 Lausanne
Tél. 021 613 03 83
info@faje-vd.ch
www.faje-vd.ch

Impressum

Conception Fondation pour l'accueil de jour
des enfants

Conception graphique Trivial mass SA

Photographies Régis Colombo
pp. 3/7/11/23

Impression ABP

Tirage 1000 exemplaires

Parution Mai 2017

